

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération : **2020-03- 19**
OBJET : **APPROBATION DU PRINCIPE DE VENTE DES BIENS
DE LA VILLE PAR VOIE D'ENCHERES**
Nomenclature : **3.2.2**

En exercice : 29	Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN Les membres ayant donné un pouvoir : Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,
Présents : 26	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 29	
Délibération comportant :	
Annexe :	

Rapporteur : Catherine CADOU

La ville dispose d'un certain nombre de biens qui ont perdu leur utilité et qui pourrait retrouver une seconde vie en étant cédé par voie d'enchères ou autres.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22, alinéa 10,

Vu la délibération n° 2019-07-81 du 1^{er} juillet 2019 déléguant au Maire l'alinéation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Vu la présentation faite en commission ressources le 11 février 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER M. le Maire à vendre les biens de la ville par voie d'enchères, dans la limite de 4 600 € par vente.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-212402091-20200302-2020-03-19-AI
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020